



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



AVIS DE CONCOURS ENSEIGNANTS EXTERNE ET INTERNE

SESSION 2017

(Arrêté du 29 juillet 2016)

PREMIER DEGRE :

- Concours externe et troisième concours public de recrutement de professeurs des écoles
- Concours externe pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat
- Premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles et premier concours interne pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat

SECOND DEGRE :

- Concours externe spécial de l'agrégation
- Concours externe et interne de recrutement de personnels enseignants, d'éducation des lycées et collèges (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CPE, AGREGATION)
- Concours externe et interne pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat (CAFEP/CAER-CAPES, CAFEP/CAER-CAPEPS, CAFEP/CAER-CAPET, CAFEP/CAER-CAPLP, CAER-AGREGATION)
- Troisième concours de recrutement de personnels enseignants et d'éducation des lycées et collèges (CAPES et CAFEP-CAPES)

Les inscriptions se font par INTERNET sur les sites :

Concours du Premier et Second degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Concours de Conseillers principaux d'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/cid99268/devenir-conseiller-principal-education.html>

**du Jeudi 8 septembre à partir de 12h00
au Jeudi 13 octobre 2016, 17h00, heure de Paris.**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.

Important : la confirmation de votre inscription n'est effective **que si et seulement si** un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué pour chaque inscription. Il est conseillé aux candidats d'imprimer l'écran de validation et de vérifier leur adresse électronique avant de valider.

Veillez à indiquer une adresse postale et une adresse électronique valables pendant toute la durée de la session.

IMPORTANT !

Les candidats seront destinataires **à la clôture des inscriptions** d'un dossier papier comprenant les pièces justificatives à retourner.

La date de retour des dossiers sera indiquée sur le verso du document de couleur intitulé « pièces justificatives » de chaque concours.